

Charleroi / Jean-Marc Nollet (Ecolo) a interpellé le ministre sur la pénurie de juges

# « Un formalisme mal placé »

**LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT** Melchior Wathelet J<sup>r</sup> explique qu'aucune demande de renfort n'a été formulée par Charleroi.

## ENTRETIEN

Les affaires à Charleroi, ça n'est jamais vraiment terminé. Ce mercredi encore, les enquêteurs ont ouvert un nouveau front. De quoi les occuper durant un certain temps. Vu la pléthore de scandales politico-financiers qui ont secoué le Pays Noir, la police fédérale caroloré-gienne a obtenu des renforts de quasi tous les arrondissements francophones. Par ailleurs, une deuxième juge d'instruction spécialisée en matière financière a été désignée pour épauler France Baekeland. À l'heure où les procès sont en phase « d'atterrissage » devant le tribunal correctionnel de Charleroi, c'est au tour de Jean-Paul Raynal, président du tribunal de première instance, de faire face à une pénurie de personnel. Une chambre à trois juges, spécialement dédiée aux affaires, devrait en effet étudier ces dossiers particuliers. Mais avec 45 magistrats disponibles à Charleroi, Jean-Paul Raynal risque fort de manquer de personnel pour traiter ces scandales sans déforcer les autres matières. D'où l'intervention parlementaire du député fédéral Écolo Jean-Marc Nollet auprès du Ministre de la Justice Jo Vandeurzen (CD&V).

Jean-Marc Nollet, quel est l'objet de votre question au ministre de la Justice ?

La population, comme les inculpés attendent que la Justice règle ces affaires politico-financières dans les délais les plus brefs. Des renforts ont été fournis aux enquêteurs et à l'instruction. Il se-

rait donc logique que les tribunaux, chargés de juger ces dossiers, en obtiennent également.

Quelle a été la réponse du ministre de la Justice, Jo Vandeurzen ?

Melchior Wathelet, intervenant en son nom, a fait savoir « qu'aucune demande n'avait été expri-

mée par quelque autorité judiciaire que ce soit, sauf erreur de transmission ». Ce qui relève pour ma part du formalisme mal placé puisque le Président du tribunal de première instance a fait suffisamment de publicité dans la presse à ce propos. Sur le fond, le Ministre renvoie vers la Cour



Jean-Marc NOLLET réinterpellera le ministre. © PIERRE-YVES THIENPONT.

d'Appel, l'instance décisionnelle en la matière. Or on sait que celle-ci sera simultanément confrontée au procès Ghislenghien à Tournai et à la tourmente de juges assesseurs à la cour d'assises de Mons.

Quelle sera votre attitude à l'avenir ?

Interpeller et réinterpeller le ministre de la Justice, dès que la demande sera formellement formulée. ■

Propos recueillis par FRÉDÉRIC DUBOIS

10537570

- vendredi 13 -

